



## L'AVEU SOUS LES TROPIQUES

**L**A publication dans nos colonnes de cette interview de Jean-Paul Alata appelle plusieurs remarques. Certes, son intérêt eu égard au thème central du présent numéro n'est pas à démontrer. La violence et l'ampleur de la répression en Guinée sont notoires. Et, si les faits relatés remontent au début des années soixante-dix, tout indique qu'ils se sont poursuivis jusqu'à aujourd'hui. « Spécial complot permanent », peut titrer Horoya, le journal du parti unique, avec une ironie involontaire. En 1976, 1977, 1979, de nouvelles purges ont été déclenchées, dont la victime la plus renommée fut Telli Diallo, ancien et premier secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine. Plus récemment, un attentat dirigé contre le chef de l'État, en mai 1980, et l'attaque à la bombe de l'aéroport de Conakry, en février 1981, ont entraîné des centaines d'arrestations, d'après les milieux de l'opposition. Fait nouveau, cette répression semble désormais bénéficier de la collaboration active des autorités libériennes et ivoiriennes. Le 27 avril 1981, trois Guinéens habitant la Côte-d'Ivoire auraient été transférés de force à Conakry à bord d'un avion non identifié et incarcérés au camp de Boiro ; deux d'entre eux ont été renvoyés à Abidjan, le 16 mai, mais le troisième, Barry Mouctar, serait toujours détenu. Le 20 novembre, le gouvernement de Samuel Doe procédait à l'arrestation de 300 étrangers en situation irrégulière et extradait les Guinéens dans leur pays ; parmi eux figuraient trois membres du groupe « Concerned Citizens of the Republic of Guinea » qui avaient publié une déclaration quelques jours auparavant, dans le Daily Observer de Monrovia, et qui furent emprisonnés dès leur arrivée à Conakry. Bien que la situation d'ensemble au camp de Boiro se soit peut-être légèrement améliorée ces dernières années (encore que six prisonniers arrêtés fin 1979 soient récemment morts de la « diète », selon certaines informations), le témoignage de Jean-Paul Alata garde à l'évidence toute son actualité.

D'aucuns le repousseront pourtant. Rappelons-nous. Français ayant pris la nationalité guinéenne au moment de l'indépendance, proche conseiller de M. Sekou Touré, peut-être trop zélé pour ne pas être détesté, se considérant comme un « Africain blanc » d'une façon parfois provocante et naïve et, à ce titre, suspect aux yeux des Noirs et scandaleux à ceux des Blancs, Jean-Paul Alata est arrêté en janvier 1971, incarcéré pendant cinquante-quatre mois, libéré en 1975 en même temps que la plupart des ressortissants français détenus. Rejeté par l'Association des familles des prisonniers politiques en Guinée, il entreprend, malgré les démarches de celle-ci et les pressions des autorités fran-

çaises, le récit de son calvaire que *Le Seuil* publie en octobre 1976, sous le titre *Prison d'Afrique*. Le livre est aussitôt interdit par le ministre de l'Intérieur, Michel Poniatowski. En septembre 1978, Jean-Paul Alata meurt à Abidjan. Entre temps, Anne Blanchard, sans complaisance, avait recueilli ses propos que nous publions dans leur intégralité (1).

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la personnalité de Jean-Paul Alata. Que celle-ci ait été contestée ne suffit pas à disqualifier son témoignage. Qu'il ait été une victime blanche parmi tant de victimes noires non plus, et d'autant moins qu'une telle condition d'engagement se retrouve, mutatis mutandis, en Afrique australe avec une acuité croissante (2). Enfin, nous reprochera-t-on de faire parler un mort ? Ce serait oublier qu'il fut empêché de parler de son vivant et qu'il accorda cette interview en vue de sa publication.

En réalité, les mauvaises querelles autour de la qualité du témoin Alata cachent un malaise plus profond. Le rejet de la Constitution française par la Guinée, en 1958, et l'accession de celle-ci à l'indépendance avaient fait d'elle le symbole d'une Afrique se libérant de ses chaînes coloniales et échappant à la tutelle paternelle du gaullisme. Symbole puissant pour les Africains mais aussi pour de nombreux Français : le 13 mai, triomphant à Alger et à Paris, avait échoué à Conakry et, plus ou moins consciemment, la gauche y voyait une revanche sur sa propre impuissance métropolitaine. Dénoncer l'évolution ultérieure du régime guinéen, n'était-ce pas désespérer Treichville en même temps que Billancourt ? S'interroger douloureusement sur le mouvement nationaliste et la lutte anti-coloniale, sujets tabous par excellence ? Courir le risque d'être utilisé politiquement par des acteurs que l'on réprouve et selon une orientation que l'on récuse ? Et, au-delà, la démythification de l'acte fondateur — le « Non » de 1958 — à laquelle conduit peu ou prou la reconsidération du régime guinéen ne débouche-t-elle pas subrepticement sur la négation de cette libération de l'Afrique et sur un retour à un regard inégalitaire ? Tout n'est pas vilain dans cette paresse intellectuelle dont a longtemps profité la Guinée de Sekou Touré mais on sait désormais trop de choses pour qu'il soit possible de continuer à s'y réfugier. Quant à l'analyse politique, elle n'y a rien gagné...

(1) *Prison d'Afrique* est à nouveau autorisé à la vente depuis juillet 1982. H. Hamon et P. Rotman ont consacré à l'interdiction du livre un dossier éclairant (*L'affaire Alata. Pourquoi on interdit un livre en France*, Le Seuil, 1977). On lira également avec profit l'article de M.-C. Smouts sur les négociations franco-guinéennes qui ont permis la libération de la plupart des détenus français (« La normalisation des rapports franco-guinéens : analyse d'une médiation », *Revue française*

*de science politique* 31 (3), juin 1981, p. 563-580), et l'ouvrage de S. Camara sur l'histoire des relations entre les deux pays (*La Guinée sans la France*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1976).

(2) Cf. par exemple, le beau roman de N. Gordimer, *Fille de Burger* (Albin Michel, 1982) et les propos de celle-ci, recueillis par G. Loty dans la chronique bibliographique du présent numéro.

Or, précisément, le propos de Jean-Paul Alata incite à soulever des problèmes jusqu'à présent négligés pour ce qui est de l'Afrique. « Est-ce que tu n'avais pas lu Le zéro et l'infini et L'aveu avant de venir ici ? », demande Alata à un compagnon d'infortune. La comparaison s'impose en effet, et à cet égard le récit très révélateur des années soixante que les questions d'Anne Blancard ont suscité va bien au-delà de ce qu'avait confié l'ancien conseiller de Sekou Touré dans son livre. L'on peut se demander si cette similitude entre la répression en Guinée et la répression stalinienne est sui generis, ou si elle n'est pas sans rapport avec l'assistance soviétique qu'a reçue le pays, ce qui contribuerait à éclairer une forme peu étudiée de transfert de technologie politique. Mais en tout état de cause, il convient de ne pas s'en tenir à ce rapprochement, qui concernerait sans doute principalement certaines des règles d'énonciation de la répression. La nature du régime guinéen, son assise sociale et ses ressorts, quant à eux, diffèrent radicalement du modèle soviétique et paraissent plutôt renvoyer aux divers patrimonialismes sanglants du continent africain : une coercition outrancière et hautement personnalisée — que l'on pense à la terrible scène que rapporte Alata : Sekou Touré ayant une communication téléphonique avec son ancien conseiller, anéanti par l'enfer de la « cabine technique », et lui apprenant qu'il a accepté d'être le parrain de son enfant ! — se met au service d'une accumulation effrénée, pouvoirs et richesses étant accaparés par un petit groupe d'individus que les liens de la parenté réunissent autour du chef de l'Etat. L'une des originalités de la Guinée de Sekou Touré, notamment par rapport à celle de Macias Nguema, est sa capacité à capter dans cette perspective les ressources du système économique mondial, par le biais des investissements étrangers. Néanmoins, quelle que soit sa diversification d'un cas à l'autre, ce cours politique du patrimonialisme sanglant se démarque assez nettement du processus hégémonique de formation d'une classe dominante, reposant sur l'assimilation réciproque des différents segments de l'élite, qu'illustrent des États comme le Cameroun, la Côte-d'Ivoire, le Sénégal ou le Kenya, bien que les mécanismes du contrôle politique ne soient pas si éloignés d'un modèle à l'autre et que des situations intermédiaires existent, comme celle du Zaïre.

Nous disposons désormais de solides monographies qui facilitent l'intelligence du modèle hégémonique. Les patrimonialismes sanglants sont beaucoup moins connus, pour des raisons trop claires. L'hypothèse totalitaire ne doit pas servir d'interprétation machinale car elle n'explique rien en elle-même. En revanche, elle peut fournir un utile point de départ à une entreprise analytique qui enrichirait la compréhension générale des essais de coercition totale et la réflexion critique plus spécifique qu'engagent à ce sujet des auteurs africains (3).

Jean-François Bayart

(3) Je pense en particulier au dernier livre de Fabien Eboussi Boulaga, *Christia-*

*nisme sans fétiche* (Présence Africaine, 1982) sur lequel il nous faudra revenir.